

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 1642 de la Ville de Brossard

AVIS EST DONNÉ que le conseil de la Ville de Brossard statuera, lors de l'assemblée du 15 avril 2014, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

<i>Immeuble(s) affecté(s)</i>	<i>Nature des dérogations demandées</i>
Adresse : 8858, rue Rhoda Lot : 1 837 772 Zone : R05H Dossier : 610-L-14-007	- Régulariser l'espace libre avant d'un bâtiment existant à 4,34 mètres au lieu de 6 mètres minimum prescrit
Adresse : 8500, rue de Londres – École primaire Lot : 5 233 271 Zone : L14H Dossier : 610-L-14-009	- Réduire la hauteur du talus paysager projeté à 1,50 mètre de hauteur au lieu de 2 mètres minimum prescrit et réduire la largeur minimum prescrite de la bande paysagère à 6 mètres au lieu de 7 mètres minimum prescrit
Adresse : 9120, boul. Leduc, local 120, HR2 Lot : PC-27999 Zone : L11C Dossiers : 610-L-13-001 et 610-L-13-007	- Permettre l'installation d'une enseigne dont la hauteur excède de 1,98 m la limite supérieure de la marquise au lieu de 1 m maximum prescrit

Ces demandes ont été soumises au comité consultatif d'urbanisme le 19 mars 2014.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil de la Ville de Brossard pourra se présenter le 15 avril 2014 à 20 h, à la salle du conseil, située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

DONNÉ À BROSSARD, ce 26^e jour du mois de mars 2014.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6320.